

L'INDÉPENDANCE

BELGE.

Edition du matin

B. DIMANCHE

BRUXELLES, 30 novembre.

On s'abonne :
 BRUXELLES, rue Fossé-aux-Loups, 62 ;
 PROVINCES, dans tous les bureaux de poste ;
 PARIS, HAYAS, rue J.-J. Rousseau, 51 ;
 ALLEMAGNE, AUTRICHE, SUISSE (principales villes),
 HASENSTADT, Vogelstr., 10 ;
 LONDRES, COVING LANE, 2, St-Anne's Lane ; DELIZY,
 DAVIES & Co, n° 4, Finch Lane, Cornhill ; 1, Cecil St ;
 STRAND ; SMITH AND SON, 486, Strand ; A. MAURICQ, 13,
 Tavistock Row, Ang. Siège, 410, Leadenhall street ;
 AMSTERDAM, B. EISENHART, Libraire ;
 LA HAYE, BOLLINGA frères, Libraires ;
 ROTTERDAM, MM. Nijgh et Van Dinter, Libraires ;
 LUXEMBOURG, au bureau de poste ;
 ROME, Hertz, Libraire, place Colonna ;
 GENÈVE, Crivello, place de la Poste, 21 ;
 FLORENCE, Vieussou, cabinet littéraire ;
 NAPLES, Dehon et Rocholl ;
 MAMBRÉ, Alphonse Duran, Bailly Bailleur ;
 CONSTANTINOPLE, Constantin Roth, Libraire ;
 SVENNE, Neuprès & Co, Libraires.

Belgique, à un numéro 20 centimes.

TRIMESTRIEL : Bruxelles, 42 fr. par trimestre, 40 fr. par an. Payable d'avance.

ANNUEL : Bruxelles, 42 fr. par trimestre, 40 fr. par an. Payable d'avance.

ABONNEMENTS : Belgique, 42 fr. par trimestre, 40 fr. par an. Payable d'avance.

Aux bureaux d'abonnement doit être joint un mandat de poste ou autre à vue sur Bruxelles.

Tout changement d'adresse doit être accompagné de la dernière bande.

BRUXELLES, 30 novembre.

REVUE POLITIQUE.

La nouvelle du triomphe de M. Thiers a produit hier soir dans Paris une joie immense. Une foule innombrable remplissait les abords de la gare de Versailles, attendant le retour des députés. Les versalles de la gauche étaient acclamés, au fur et à mesure qu'on les reconnaissait.

Sur les boulevards aussi, l'enthousiasme était énorme et la même impulsion régnait dans la multitude.

Des télégrammes reçus de tous les points du pays constataient l'universelle satisfaction qu'a causée l'heureux dénouement de la crise.

Le calme va-t-il, pour quelque temps du moins, succéder à cette violente tempête qui a soulevé sur la France pendant ces quinze derniers jours ? Dans l'état d'exaspération où sont arrivés les passions et les ambitions de la droite, il est difficile de l'espérer. Peut-être le caractère du gouvernement actuel n'a-t-il même à tenir tête encore aux fureurs déchaînées de ce côté. Il y a, en effet, à l'ordre du jour de la séance une interpellation de M. Prax-Paris, ancien député officiel de l'Empire, sur les adresses de remerciement et d'encouragement que, par leurs circulaires envoient à M. Thiers, et qui, par leur nombre, sont arrivés à peu près à égaler le caractère d'un plébiscite, mais d'un plébiscite raisonné et spontané, et non pas inconscient et imposé, comme ceux qu'on a connus naguère. Nous saurons ce soir quelle tournure aura prise la discussion provoquée à ce sujet.

D'autres incidents ne se feront pas attendre : il y en a un même qu'on voit déjà poindre du côté de la commission de pétitions. Cette commission a décidé de présenter à l'Assemblée un rapport favorable à la pétition par laquelle le prince Napoléon (Jérôme) proteste contre son expulsion. Il faut bien parler aux bonapartistes les concours qu'ils ont apportés aux autres monarchistes dans la bataille d'hier.

Une proclamation de la reine d'Angleterre proclame le Parlement au 6 février. A cette date les deux Chambres se réuniront pour délibérer sur des questions importantes.

Les évêques catholiques d'Angleterre sont jaloux des palmes du martyre dont leurs confrères d'Allemagne se glorifient, et ne pouvant les aller chercher, ils se refusent absolument à leur en fournir l'occasion, ils ont tenu à faire montre de leurs sympathies au même temps que de leurs doctrines en s'associant, par une adresse collective, aux idées exposées dans le manifeste de Fulda et en offrant aux évêques allemands leur amour, leur vénération, leurs prières.

Suivant les derniers renseignements que nous recevons de Berlin, la journée de pairs est chose décidée, mais elle aura peut-être lieu dans des proportions plus restreintes qu'on ne l'avait dit jusqu'à ces derniers jours. La liste comprendrait 20 ou 25 nouveaux membres. En présence des dispositions actuelles de la haute Chambre, cet appoint suffira pour faire passer la loi des cercles. Le gouvernement doit avoir l'air de ces assurances positives.

Surtout, la formation ainsi réduite ne ferait pas prévoir, dans un temps rapproché, une réforme quelque peu profonde de la Chambre des Seigneurs, que du reste on nous avait présentée dès l'abord comme n'étant pas précisément immuable.

Ce qui est plus grave, c'est que la majorité peu modifiée de la première Chambre pourrait mettre en danger les lois antérieures annoncées, et il n'est pas à croire que la formation d'un cabinet de gauche, comme on nous l'a dit jusqu'à ces derniers jours, soit chose assurée.

Le chef du cabinet hongrois, le comte de Tisza, a écrit au roi, le 28 novembre, une lettre où il expose ses idées sur le gouvernement et sur la situation de la Hongrie. Il paraît pas être encore arrêté. Dans tous les cas, le vote de la loi des cercles est assuré, ce qui est le point essentiel pour le moment.

Le chef du cabinet hongrois, le comte de Tisza, a écrit au roi, le 28 novembre, une lettre où il expose ses idées sur le gouvernement et sur la situation de la Hongrie. Il paraît pas être encore arrêté. Dans tous les cas, le vote de la loi des cercles est assuré, ce qui est le point essentiel pour le moment.

les conservateurs qui recueilleraient la succession de M. Lonyay, car le grand parti national est peu homogène de sa nature et divisé sur beaucoup de questions à l'ordre du jour, est invariablement décidé pourtant à empêcher l'avènement d'un cabinet réactionnaire. Il serait question pour la présidence du conseil, soit du baron de Wenckheim, soit de M. Tréfort, tous deux membres du cabinet actuel et dont la probité politique et les hauts capacités ont été jusqu'à présent à l'abri de toute critique.

Une dépêche d'Athènes, qui nous vient par la voie de Vienne, assure que le Roi a signé le décret promulguant la dissolution de l'Assemblée législative. On sait que M. Deligeorgis avait révisé cette mesure, et que tout d'abord le Roi l'avait refusé.

Les uns nous viennent de faire une grande peur. Les uns des hommes les plus éminents de ce pays et de ceux qui lui ont rendu, dans les quinze dernières années, le plus de services, — celui-là même qui venait, après avoir échoué dans sa candidature à la présidence, de reprendre la direction de son journal, *la Tribune*. M. Horace Greeley, est mort hier à New-York.

Post-scriptum.

Nous n'avions que trop raison de craindre que la droite de l'Assemblée de Versailles ne fût déjouée aujourd'hui par un retour offensif contre le gouvernement. La suite de l'interpellation de M. Prax-Paris, elle a voté un jour blâmant le ministre de l'intérieur et déclarant coupables les adresses des conseillers municipaux à M. Thiers.

Ce vote a été émis par 305 voix contre 299.

Cent membres qui ont pris part au grand scrutin d'hier avaient donc cru pouvoir s'abstenir de paraître à la séance d'aujourd'hui, bien que l'ordre du jour leur eût fait connaître qu'il s'agissait d'une nouvelle attaque contre le gouvernement.

On était en droit de penser pourtant que les 370 auraient assez d'esprit politique pour comprendre que leur adhésion donnée au président de la république devait être autre chose qu'un platonique témoignage d'estime et de confiance.

A moins qu'ils n'aient entendu faire une vaine démonstration, en votant pour lui, le dépôt de leurs bulletins dans l'urne devait impliquer l'engagement d'être chaque jour à leur poste pour défendre l'intégrité de leur vote et pour parer à toute surprise de la part de l'ennemi.

Quoi qu'il en soit, en se donnant cette mesure de revanche sur le gouvernement, la droite a réussi à démontrer aux plus difficiles à convaincre de ses torts, que sa revendication si passionnée de la responsabilité ministérielle était un pur prétexte et que cette responsabilité existe de fait comme de droit. M. Victor Lefranc a donné sa démission et il n'y a point de doute qu'elle ne soit acceptée. (Voir au BULLETIN TELEGRAPHIQUE.)

La Chambre des Représentants a terminé son travail sur la discussion du projet de loi relatif aux services militaires.

M. Orts, Vanhummel et Bara ont vainement essayé d'obtenir que quelques modifications fussent apportées au projet inconstitutionnel du gouvernement. Ils ont échoué contre l'entêtement de la droite qui avait résolu de faire le coup, et le plus tôt possible.

Tous les amendements de la gauche ont été rejetés l'un après l'autre, sauf un seul dont M. Bara est l'auteur, et en vertu de cet amendement, accepté par le ministère, les décisions de la commission appelée à statuer sur les demandes d'indemnité seront motivées et publiées au *Moniteur*. Il sera retiré et complété aux Chambres de l'exécution de la loi.

L'ensemble du projet de loi a été voté par 53 voix contre 17 et une abstention.

M. Bergé a annoncé pour mardi une interpellation relative à l'inhumation de l'évêque de Tournai dans la crypte de la cathédrale.

Deux sections centrales se sont réunies aujourd'hui sous la présidence de M. Schollaert. La section centrale chargée d'examiner le projet de loi qui met le casernement des troupes à la charge de l'Etat a déposé les procès-verbaux des sections et commencé l'examen du projet.

La section centrale chargée d'examiner le pro-

jet de loi relatif au rang et au mode de recrutement et d'avancement des officiers du corps de l'artillerie, ainsi que M. de l'administration de l'armée a adopté le projet et nommé M. Vissart rapporteur.

Voici les textes des amendements apportés dans la séance d'hier au projet de loi sur les services militaires :

- Amendements présentés par M. BARA.**
- Art. 1^{er}. Remplacer le mot *militaire* par les mots *d'utilité publique*.
- Supprimer les mots : *conformément à la présente loi*.
- Art. 2. Remplacer les mots de *fortifications*.
- Le ministre des finances est autorisé à créer des rentes 3 p. c. pour le capital nécessaire à indemniser les propriétaires de biens grévés.
- Supprimer les art. 4 et 5 et les remplacer par les suivants :
- Art. 4. Si la servitude est d'utilité communale ou provinciale, l'indemnité à payer sera supportée par le droit de vicinalité. Si elle est d'utilité nationale, le budget des sommes nécessaires pour acquiescer cette indemnité dans le délai de dix ans.
- Art. 5. Le règlement des indemnités sera conformément aux lois sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.
- Art. 6. Un arrêté royal déterminera les mesures que nécessitera l'exécution de la présente loi.

Amendement présenté par M. JOTRAND.

Art. 1^{er}. Les personnes qui étaient propriétaires d'immeubles sur lesquels des services militaires ont été établis seront indemnisées, conformément à la présente loi, de la dépréciation produite par la servitude, au moment de son établissement.

Le droit d'indemnité sera considéré comme étant éteint dans leur avoir au jour de l'établissement de la servitude.

Mercredi, 27 courant, a eu lieu au palais de S. A. R. Mgr le comte de Flandre le baptême de la princesse Joséphine-Carola-Marie-Albertine, par S. G. Mgr l'archevêque de Malines.

Le soir, S. A. R. Mgr le comte de Flandre a donné un grand dîner.

Deux autres grands dîners ont eu lieu à la cour les 26 et 28 courant.

Son Altesse royale le comte de Flandre a honoré de sa visite l'exposition de la grande collection de tableaux anciens de Clélie et du Japon, dont la vente publique aura lieu les 2, 3 et 4 décembre prochain par le ministère de M. Moren, notaire, assisté de M. Slaes et M. Mandera, experts.

La distribution des récompenses à l'exposition universelle d'économie domestique, à Paris, aura lieu le 30 courant, et à la suite de cette solennité, les exposants sont priés de faire enlever du palais de l'Industrie, dans le plus bref délai, les objets qu'ils y ont exposés.

On li dans la *Verité* de Tournai :

« Ce matin, vers onze heures, un accident qui aurait pu avoir des suites terribles, a mis en voie toute la population des quartiers de la rue Perdue et de Cygne. M. le capitaine B... venait d'entrer à la direction du théâtre pour y retirer des places, lorsque tout à coup le cheval de la voiture qui l'avait amené s'emporta emmenant à sa suite, dans une course folle, ses petits enfants qu'il avait impudemment abandonnés seuls dans le véhicule.

L'animal affolé ne fut arrêté qu'un moment de son arrivée près du pont de Fer, qui était tourné par le passage d'un bateau. C'est grâce à l'intrepréhension d'un courageux citoyen M. Adrien, professeur de gymnastique, qui se précipita à la tête du cheval au moment où il allait tomber dans l'escalat, que les enfants du capitaine B... purent être remis sains et saufs aux mains de leur père qui, très nue, suivait terrifié cette course vertigineuse. »

Nécrologie.

Le célèbre philologue américain Josiah Pierce est mort avant hier à Paris, dans un hôtel de la rue d'Amsterdam.

Il venait de terminer un immense ouvrage, la *Grammaire internationale*, qu'un éditeur de New-York lui a payé 50,000 francs.

La mort prématurée de l'éminent jurisconsulte Albinet Allard a fait en Belgique une douloureuse impression. A Gand, ce malheureux événement a provoqué un grand nombre de lettres de condoléances, adressées à sa veuve et à ses enfants, et à ses collègues de la magistrature de Gand et du corps professoral de l'Université, à peu près au complet, ayant à sa tête MM. Roulez, administrateur-inspecteur, et Fœrster, recteur, un grand nombre de conseillers de la cour d'appel et de membres des divers tribunaux, précédés de M. Lelièvre, premier président de la cour d'appel, Wirth, procureur général, De Paep et Du-

Statistique de la bourse de Bruxelles.

30 novembre. — La bourse, assez ferme au début, fléchit en clôture, les cours de Paris nous arrivant en baisse.

Le comptant fait de 85-85 à 85-70 pour rester à 85-72 1/2. Les Métaux sont fermes à 61 3/4 et les Annuités à revenu variable sont vivement recherchées à 48.

Le comptant est insignifiant comme affaire et comme variation. La rente 4 1/2 belge fait 102-35 à 102-45.

Les changes restent de même.

LE MOUVEMENT PARISIEN

(Correspond. particulière de l'INDÉPENDANCE.)

Paris, 29 novembre.

Sommaire : Quinzième de trouble. — La première des Deux Reines. — A Versailles. — Petit croquis de la ville et de l'Assemblée. — Les députés de la gauche. — Une salle monnaie. — Aspect de Paris, le 29 novembre. — Mémoires sur la Dictature de vingt mois, par M. Glais-Bizoin. — Les hommes de 4 septembre. — Cuvier et M. Glais-Bizoin. — La mort d'un savant législateur et homme d'Etat. — Une lettre de M. Drolette. — La soirée de jeudi. — L'opinion du comte Molé. — La politique mondaine. — Le bon loi. — M. de Lamoignon. — Ce qu'on voit faire de la science. — Un curé lorrain au lendemain de Forbach.

Je ne crois pas que la France ait jamais traversé une quinzaine plus étrangement agitée que celle qui va finir. Nous avons eu depuis cinquante ans des révolutions, des évolutions, des crises et des évènements de toutes sortes, mais on ne connaît pas encore cet état de malaise particulier où tout est en question, où le trouble est à l'ordre du jour, où un pays entier semble suspendu, par un fil, au-dessus d'un gouffre. Quelle situation bizarre et par combien de tranches successives le Paris actuel sera-t-il donc forcé de passer !

C'est au point que les plaisirs habituels de vie intellectuelle semblent s'être effacés. Une salle de spectacle, sans aller plus loin, ne ressemble guère aujourd'hui à ce qu'elle était jadis. Elle est composée d'éléments si disparates et si opposés les uns aux autres qu'on pourrait craindre à tout moment de la voir se transformer en champ élyséen. On se fonde de la prunelle au foyer comique en se mirant de la plume dans le journal. En ce sens, la première représentation de *Deux Reines* de France au Théâtre-Français pourra rester comme un modèle spécial de représentation composité.

Elle avait bien précédemment la veille du grand jour où la droite de l'Assemblée devait livrer à M. Thiers le combat attendu. C'est la première animation dans les deux camps, on trouve soudainement des personnalités nouvelles, les parlementaires bonapartistes aux aguets tourbillonnent et papillonnent autour de quelques hommes d'Etat, à l'air important ou irresolu. Il est difficile de noter dans la longue galerie du palais, la *Galerie*

des *Tombeaux*, pas sortis, à vrai dire, de promener du de *salles* des parterres aux députés et commandants en chef, et au bout de quelques marches, avec la salle des *Tombeaux*, mais c'est là, dans cette galerie des *Tombeaux*, où les rois et les reines de France, les connétables et les guerriers d'autrefois regardent passer les modernes redingotes noires de nos honorables ; c'est là qu'il faut écouter les menus propos de la politique courante, saisir les courants de la journée, se renseigner sur les fluctuations singulières de la crise. Là est, en quelque sorte, la *Bourse* de la politique.

Tout étranger en est d'ailleurs banni avec soin, et M. Baze est là qui veille sur le moindre évènement. La galerie des *Tombeaux* appartient aux seuls membres de l'Assemblée. Quelques favoris du sort s'y fauillent seuls, de temps à autre. Les séances inévitables qui se tiennent là sont les seuls peut-être qui intéresseraient vivement le pays ; ce sont les seules sacrées, celles où la passion parle son langage le plus vrai, le plus net et parfois le plus brutal.

Assis sur quelque banquette de velours, ou marchant à la mode péripatéticienne, les députés traitent, non en discourant, mais en causant, les questions qui nous agitent. Un mot alors résume une situation ; une verte réplique vaut tout un long discours, un sonnet vaut drait un long poème, un éclair en ce cas porte comme un coup de foudre. C'est là que la droite, sous le charme de sa langue, se livre à toute cette semaine, pour qualifier M. Thiers avec les ex-journalistes de la Commune. C'est là qu'on a entendu, dit-on, le général Changarnier s'applaudir que le maréchal de Mac-Mahon et le général de Ladmirault aient loyalement refusé de faire partie du fameux triumvirat si admirablement mort-à-tout. Telle nuance, aurait répondu, un grand nombre de députés de la gauche, n'ont de deux inutilités.

Une heure passée dans la galerie des *Tombeaux* vaut cinq heures écoulées à écouter des discours, du fond d'une tribune publique. Cette galerie demeure à l'apogée de la célébrité, car elle aura été la coulisse tapageuse et cancanière d'un théâtre politique, dont l'ancienne salle de spectacle de Versailles est la scène depuis près de deux ans.

Comment ne veut-on pas, d'ailleurs, que l'Assemblée nationale conserve ses sentiments monarchiques en siégeant, comme elle le fait, dans

celle coquette et à la fois somptueuse salle où, du de *salles* des parterres aux députés et commandants en chef, et au bout de quelques marches, avec la salle des *Tombeaux*, mais c'est là, dans cette galerie des *Tombeaux*, où les rois et les reines de France, les connétables et les guerriers d'autrefois regardent passer les modernes redingotes noires de nos honorables ; c'est là qu'il faut écouter les menus propos de la politique courante, saisir les courants de la journée, se renseigner sur les fluctuations singulières de la crise. Là est, en quelque sorte, la *Bourse* de la politique.

Tout étranger en est d'ailleurs banni avec soin, et M. Baze est là qui veille sur le moindre évènement. La galerie des *Tombeaux* appartient aux seuls membres de l'Assemblée. Quelques favoris du sort s'y fauillent seuls, de temps à autre. Les séances inévitables qui se tiennent là sont les seuls peut-être qui intéresseraient vivement le pays ; ce sont les seules sacrées, celles où la passion parle son langage le plus vrai, le plus net et parfois le plus brutal.

Assis sur quelque banquette de velours, ou marchant à la mode péripatéticienne, les députés traitent, non en discourant, mais en causant, les questions qui nous agitent. Un mot alors résume une situation ; une verte réplique vaut tout un long discours, un sonnet vaut drait un long poème, un éclair en ce cas porte comme un coup de foudre. C'est là que la droite, sous le charme de sa langue, se livre à toute cette semaine, pour qualifier M. Thiers avec les ex-journalistes de la Commune. C'est là qu'on a entendu, dit-on, le général Changarnier s'applaudir que le maréchal de Mac-Mahon et le général de Ladmirault aient loyalement refusé de faire partie du fameux triumvirat si admirablement mort-à-tout. Telle nuance, aurait répondu, un grand nombre de députés de la gauche, n'ont de deux inutilités.

Une heure passée dans la galerie des *Tombeaux* vaut cinq heures écoulées à écouter des discours, du fond d'une tribune publique. Cette galerie demeure à l'apogée de la célébrité, car elle aura été la coulisse tapageuse et cancanière d'un théâtre politique, dont l'ancienne salle de spectacle de Versailles est la scène depuis près de deux ans.

Comment ne veut-on pas, d'ailleurs, que l'Assemblée nationale conserve ses sentiments monarchiques en siégeant, comme elle le fait, dans

celle coquette et à la fois somptueuse salle où, du de *salles* des parterres aux députés et commandants en chef, et au bout de quelques marches, avec la salle des *Tombeaux*, mais c'est là, dans cette galerie des *Tombeaux*, où les rois et les reines de France, les connétables et les guerriers d'autrefois regardent passer les modernes redingotes noires de nos honorables ; c'est là qu'il faut écouter les menus propos de la politique courante, saisir les courants de la journée, se renseigner sur les fluctuations singulières de la crise. Là est, en quelque sorte, la *Bourse* de la politique.

Tout étranger en est d'ailleurs banni avec soin, et M. Baze est là qui veille sur le moindre évènement. La galerie des *Tombeaux* appartient aux seuls membres de l'Assemblée. Quelques favoris du sort s'y fauillent seuls, de temps à autre. Les séances inévitables qui se tiennent là sont les seuls peut-être qui intéresseraient vivement le pays ; ce sont les seules sacrées, celles où la passion parle son langage le plus vrai, le plus net et parfois le plus brutal.

Assis sur quelque banquette de velours, ou marchant à la mode péripatéticienne, les députés traitent, non en discourant, mais en causant, les questions qui nous agitent. Un mot alors résume une situation ; une verte réplique vaut tout un long discours, un sonnet vaut drait un long poème, un éclair en ce cas porte comme un coup de foudre. C'est là que la droite, sous le charme de sa langue, se livre à toute cette semaine, pour qualifier M. Thiers avec les ex-journalistes de la Commune. C'est là qu'on a entendu, dit-on, le général Changarnier s'applaudir que le maréchal de Mac-Mahon et le général de Ladmirault aient loyalement refusé de faire partie du fameux triumvirat si admirablement mort-à-tout. Telle nuance, aurait répondu, un grand nombre de députés de la gauche, n'ont de deux inutilités.

Une heure passée dans la galerie des *Tombeaux* vaut cinq heures écoulées à écouter des discours, du fond d'une tribune publique. Cette galerie demeure à l'apogée de la célébrité, car elle aura été la coulisse tapageuse et cancanière d'un théâtre politique, dont l'ancienne salle de spectacle de Versailles est la scène depuis près de deux ans.

Comment ne veut-on pas, d'ailleurs, que l'Assemblée nationale conserve ses sentiments monarchiques en siégeant, comme elle le fait, dans

celle coquette et à la fois somptueuse salle où, du de *salles* des parterres aux députés et commandants en chef, et au bout de quelques marches, avec la salle des *Tombeaux*, mais c'est là, dans cette galerie des *Tombeaux*, où les rois et les reines de France, les connétables et les guerriers d'autrefois regardent passer les modernes redingotes noires de nos honorables ; c'est là qu'il faut écouter les menus propos de la politique courante, saisir les courants de la journée, se renseigner sur les fluctuations singulières de la crise. Là est, en quelque sorte, la *Bourse* de la politique.

Tout étranger en est d'ailleurs banni avec soin, et M. Baze est là qui veille sur le moindre évènement. La galerie des *Tombeaux* appartient aux seuls membres de l'Assemblée. Quelques favoris du sort s'y fauillent seuls, de temps à autre. Les séances inévitables qui se tiennent là sont les seuls peut-être qui intéresseraient vivement le pays ; ce sont les seules sacrées, celles où la passion parle son langage le plus vrai, le plus net et parfois le plus brutal.

Assis sur quelque banquette de velours, ou marchant à la mode péripatéticienne, les députés traitent, non en discourant, mais en causant, les questions qui nous agitent. Un mot alors résume une situation ; une verte réplique vaut tout un long discours, un sonnet vaut drait un long poème, un éclair en ce cas porte comme un coup de foudre. C'est là que la droite, sous le charme de sa langue, se livre à toute cette semaine, pour qualifier M. Thiers avec les ex-journalistes de la Commune. C'est là qu'on a entendu, dit-on, le général Changarnier s'applaudir que le maréchal de Mac-Mahon et le général de Ladmirault aient loyalement refusé de faire partie du fameux triumvirat si admirablement mort-à-tout. Telle nuance, aurait répondu, un grand nombre de députés de la gauche, n'ont de deux inutilités.

Une heure passée dans la galerie des *Tombeaux* vaut cinq heures écoulées à écouter des discours, du fond d'une tribune publique. Cette galerie demeure à l'apogée de la célébrité, car elle aura été la coulisse tapageuse et cancanière d'un théâtre politique, dont l'ancienne salle de spectacle de Versailles est la scène depuis près de deux ans.

Comment ne veut-on pas, d'ailleurs, que l'Assemblée nationale conserve ses sentiments monarchiques en siégeant, comme elle le fait, dans

celle coquette et à la fois somptueuse salle où, du de *salles* des parterres aux députés et commandants en chef, et au bout de quelques marches, avec la salle des *Tombeaux*, mais c'est là, dans cette galerie des *Tombeaux*, où les rois et les reines de France, les connétables et les guerriers d'autrefois regardent passer les modernes redingotes noires de nos honorables ; c'est là qu'il faut écouter les menus propos de la politique courante, saisir les courants de la journée, se renseigner sur les fluctuations singulières de la crise. Là est, en quelque sorte, la *Bourse* de la politique.

Tout étranger en est d'ailleurs banni avec soin, et M. Baze est là qui veille sur le moindre évènement. La galerie des *Tombeaux* appartient aux seuls membres de l'Assemblée. Quelques favoris du sort s'y fauillent seuls, de temps à autre. Les séances inévitables qui se tiennent là sont les seuls peut-être qui intéresseraient vivement le pays ; ce sont les seules sacrées, celles où la passion parle son langage le plus vrai, le plus net et parfois le plus brutal.

Assis sur quelque banquette de velours, ou marchant à la mode péripatéticienne, les députés traitent, non en discourant, mais en causant, les questions qui nous agitent. Un mot alors résume une situation ; une verte réplique vaut tout un long discours, un sonnet vaut drait un long poème, un éclair en ce cas porte comme un coup de foudre. C'est là que la droite, sous le charme de sa langue, se livre à toute cette semaine, pour qualifier M. Thiers avec les ex-journalistes de la Commune. C'est là qu'on a entendu, dit-on, le général Changarnier s'applaudir que le maréchal de Mac-Mahon et le général de Ladmirault aient loyalement refusé de faire partie du fameux triumvirat si admirablement mort-à-tout. Telle nuance, aurait répondu, un grand nombre de députés de la gauche, n'ont de deux inutilités.

Une heure passée dans la galerie des *Tombeaux* vaut cinq heures écoulées à écouter des discours, du fond d'une tribune publique. Cette galerie demeure à l'apogée de la célébrité, car elle aura été la coulisse tapageuse et cancanière d'un théâtre politique, dont l'ancienne salle de spectacle de Versailles est la scène depuis près de deux ans.

Comment ne veut-on pas, d'ailleurs, que l'Assemblée nationale conserve ses sentiments monarchiques en siégeant, comme elle le fait, dans

celle coquette et à la fois somptueuse salle où, du de *salles* des parterres aux députés et commandants en chef, et au bout de quelques marches, avec la salle des *Tombeaux*, mais c'est là, dans cette galerie des *Tombeaux*, où les rois et les reines de France, les connétables et les guerriers d'autrefois regardent passer les modernes redingotes noires de nos honorables ; c'est là qu'il faut écouter les menus propos de la politique courante, saisir les courants de la journée, se renseigner sur les fluctuations singulières de la crise. Là est, en quelque sorte, la *Bourse* de la politique.

Tout étranger en est d'ailleurs banni avec soin, et M. Baze est là qui veille sur le moindre évènement. La galerie des *Tombeaux* appartient aux seuls membres de l'Assemblée. Quelques favoris du sort s'y fauillent seuls, de temps à autre. Les séances inévitables qui se tiennent là sont les seuls peut-être qui intéresseraient vivement le pays ; ce sont les seules sacrées, celles où la passion parle son langage le plus vrai, le plus net et parfois le plus brutal.

Assis sur quelque banquette de velours, ou marchant à la mode péripatéticienne, les députés traitent, non en discourant, mais en causant, les questions qui nous agitent. Un mot alors résume une situation ; une verte réplique vaut tout un long discours, un sonnet vaut drait un long poème, un éclair en ce cas porte comme un coup de foudre. C'est là que la droite, sous le charme de sa langue, se livre à toute cette semaine, pour qualifier M. Thiers avec les ex-journalistes de la Commune. C'est là qu'on a entendu, dit-on, le général Changarnier s'applaudir que le maréchal de Mac-Mahon et le général de Ladmirault aient loyalement refusé de faire partie du fameux triumvirat si admirablement mort-à-tout. Telle nuance, aurait répondu, un grand nombre de députés de la gauche, n'ont de deux inutilités.

Une heure passée dans la galerie des *Tombeaux* vaut cinq heures écoulées à écouter des discours, du fond d'une tribune publique. Cette galerie demeure à l'apogée de la célébrité, car elle aura été la coulisse tapageuse et cancanière d'un théâtre politique, dont l'ancienne salle de spectacle de Versailles est la scène depuis près de deux ans.

Comment ne veut-on pas, d'ailleurs, que l'Assemblée nationale conserve ses sentiments monarchiques en siégeant, comme elle le fait, dans

celle coquette et à la fois somptueuse salle où, du de *salles* des parterres aux députés et commandants en chef, et au bout de quelques marches, avec la salle des *Tombeaux*, mais c'est là, dans cette galerie des *Tombeaux*, où les rois et les reines de France, les connétables et les guerriers d'autrefois regardent passer les modernes redingotes noires de nos honorables ; c'est là qu'il faut écouter les menus propos de la politique courante, saisir les courants de la journée, se renseigner sur les fluctuations singulières de la crise. Là est, en quelque sorte, la *Bourse* de la politique.

Tout étranger en est d'ailleurs banni avec soin, et M. Baze est là qui veille sur le moindre évènement. La galerie des *Tombeaux* appartient aux seuls membres de l'Assemblée. Quelques favoris du sort s'y fauillent seuls, de temps à autre. Les séances inévitables qui se tiennent là sont les seuls peut-être qui intéresseraient vivement le pays ; ce sont les seules sacrées, celles où la passion parle son langage le plus vrai, le plus net et parfois le plus brutal.

Assis sur quelque banquette de velours, ou marchant à la mode péripatéticienne, les députés traitent, non en discourant, mais en causant, les questions qui nous agitent. Un mot alors résume une situation ; une verte réplique vaut tout un long discours, un sonnet vaut drait un long poème, un éclair en ce cas porte comme un coup de foudre. C'est là que la droite, sous le charme de sa langue, se livre à toute cette semaine, pour qualifier M. Thiers avec les ex-journalistes de la Commune. C'est là qu'on a entendu, dit-on, le général Changarnier s'applaudir que le maréchal de Mac-Mahon et le général de Ladmirault aient loyalement refusé de faire partie du fameux triumvirat si admirablement mort-à-tout. Telle nuance, aurait répondu, un grand nombre de députés de la gauche, n'ont de deux inutilités.

Une heure passée dans la galerie des *Tombeaux* vaut cinq heures écoulées à écouter des discours, du fond d'une tribune publique. Cette galerie demeure à l'apogée de la célébrité, car elle aura été la coulisse tapageuse et cancanière d'un théâtre politique, dont l'ancienne salle de spectacle de Versailles est la scène depuis près de deux ans.

Comment ne veut-on pas, d'ailleurs, que l'Assemblée nationale conserve ses sentiments monarchiques en siégeant, comme elle le fait, dans

celle coquette et à la fois somptueuse salle où, du de *salles* des parterres aux députés et commandants en chef, et au bout de quelques marches, avec la salle des *Tombeaux*, mais c'est là, dans cette galerie des *Tombeaux*, où les rois et les reines de France, les connétables et les guerriers d'autrefois regardent passer les modernes redingotes noires de nos honorables ; c'est là qu'il faut écouter les menus propos de la politique courante, saisir les courants de la journée, se renseigner sur les fluctuations singulières de la crise. Là est, en quelque sorte, la *Bourse* de la politique.

Tout étranger en est d'ailleurs banni avec soin, et M. Baze est là qui veille sur le moindre évènement. La galerie des *Tombeaux* appartient aux seuls membres de l'Assemblée. Quelques favoris du sort s'y fauillent seuls, de temps à autre. Les séances inévitables qui se tiennent là sont les seuls peut-être qui intéresseraient vivement le pays ; ce sont les seules sacrées, celles où la passion parle son langage le plus vrai, le plus net et parfois le plus brutal.

Assis sur quelque banquette de velours, ou marchant à la mode péripatéticienne, les députés traitent, non en discourant, mais en causant, les questions qui nous agitent. Un mot alors résume une situation ; une verte réplique vaut tout un long discours, un sonnet vaut drait un long poème, un éclair en ce cas porte comme un coup de foudre. C'est là que la droite, sous le charme de sa langue, se livre à toute cette semaine, pour qualifier M. Thiers avec les ex-journalistes de la Commune. C'est là qu'on a entendu, dit-on, le général Changarnier s'applaudir que le maréchal de Mac-Mahon et le général de Ladmirault aient loyalement refusé de faire partie du fameux triumvirat si admirablement mort-à-tout. Telle nuance, aurait répondu, un grand nombre de députés de la gauche, n'ont de deux inutilités.

Une heure passée dans la galerie des *Tombeaux* vaut cinq heures écoulées à écouter des discours, du fond d'une tribune publique. Cette galerie demeure à l'apogée de la célébrité, car elle aura été la coulisse tapageuse et cancanière d'un théâtre politique, dont l'ancienne salle de spectacle de Versailles est la scène depuis près de deux ans.

Comment ne veut-on pas, d'ailleurs, que l'Assemblée nationale conserve ses sentiments monarchiques en siégeant, comme elle le fait, dans

celle coquette et à la fois somptueuse salle où, du de *salles* des parterres aux députés et commandants en chef, et au bout de quelques marches, avec la salle des *Tombeaux*, mais c'est là, dans cette galerie des *Tombeaux*, où les rois et les reines de France, les connétables et les guerriers d'autrefois regardent passer les modernes redingotes noires de nos honorables ; c'est là qu'il faut écouter les menus propos de la politique courante, saisir les courants de la journée, se renseigner sur les fluctuations singulières de la crise. Là est, en quelque sorte, la *Bourse* de la politique.

Tout étranger en est d'ailleurs banni avec soin, et M. Baze est là qui veille sur le moindre évènement. La galerie des *Tombeaux* appartient aux seuls membres de l'Assemblée. Quelques favoris du sort s'y fauillent seuls, de temps à autre. Les séances inévitables qui se tiennent là sont les seuls peut-être qui intéresseraient vivement le pays ; ce sont les seules sacrées, celles où la passion parle son langage le plus vrai, le plus net et parfois le plus brutal.

places fortes d'Hostalrich, Figueras, Lerida, la Seo d'Urgel et le fort de Montjuich à Barcelone.

Je ne sais si le général Corrova aurait pu ou non empêcher l'exécution, mais je ne comprends pas qu'on veuille élever à cette vieille histoire le nom de M. Ruiz Zorrilla, qui était alors un très-jeune étudiant.

De reste, ce supplément à produit dans Madrid un sentiment unanime de réprobation contre ses auteurs. Publiée le jour même où les irrécyclables prétendaient engager la lutte contre le gouvernement constitué, elle a été appréciée comme elle méritait de l'être cette indignité et le boche diatribe.

Ajoutez à cela les journaux alphonisistes qui ont écrit sur tous les tons depuis quelques jours : « *Ahora o nunca*, — à présent ou jamais. »

Qu'est-il résulté de tous ces appels aux armes ? A Madrid, un groupe d'individus, composé de gamins ou d'hommes ayant dépassé l'âge de la conscription, s'est réuni dans deux des arrondissements où était réuni le conseil de révision. On y a cassé les vitres et empêché l'opération qui s'est faite aujourd'hui sans opposition.

Ce même groupe a tenté de désarmer quelques sergents de ville, lesquels ont dû faire usage de leur revolver, et il y a eu une ou deux personnes blessées. Le public de Madrid s'est à peine aperçu de ce qui se passait, et, contrairement à ce que se faisaient ses administrations réactionnaires, la force armée n'a paru nulle part.

A Alcoy, province d'Alicante, il y a eu un commencement de barricades ; mais les émeutiers, au nombre d'une centaine, se sont empressés de gagner la campagne dès que l'on a signalé l'arrivée de deux compagnies d'infanterie.

En Andalousie, deux maires se sont mis à la tête d'une trentaine d'individus et ont gagné la montagne au cri de : Vive la république ! A Theure qu'il est, ces bandes doivent être en complète dispersion.

Partout ailleurs, et notamment dans les grandes villes, toutes les opérations se sont accomplies au milieu d'un ordre parfait.

Le Congrès des députés a clos la discussion générale du projet de loi sur le clergé et commencé aujourd'hui la discussion par articles.

Le Sénat discutera demain le projet de loi sur l'emprunt et la Banque hypothécaire.

Le roi Amédée va de mieux en mieux.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.

France, samedi, 30 novembre.

Le *Journal des Débats* constate avec plus de résignation que de satisfaction la majorité obtenue par le pouvoir exécutif. Il dit que c'est assez pour ne pas mourir, mais il ne se sent pas si c'est assez pour vivre. Il ajoute que ce vote ne peut donner aucune sécurité ; il résulte de ce vote qu'il n'y a pas de gouvernement.

La proclamation du vote d'hier a été accueillie par des cris de : Vive la république ! sur tous les bancs de la gauche.

A la sortie de la Chambre, la foule dans la rue a fait entendre des vivats en l'honneur de la république et de M. Thiers ; une manifestation semblable a eu lieu à l'arrivée à Paris.

Le *Sicéle* dit que la journée d'hier sera désormais une date mémorable, celle de la proclamation de la troisième république.

L'ordre du jour d'aujourd'hui porte l'interpellation de M. Prax-Pariss sur les adresses des conseillers municipaux.

On croit que M. Thiers ne paraîtra pas à l'Assemblée.

Paris, samedi, 30 novembre.

Le vote d'hier est considéré comme une victoire décisive pour le gouvernement et comme assurant l'organisation de la république conservatrice.

Les bureaux nommeront lundi une commission chargée de cette organisation.

Des télégrammes constatent que le vote a causé partout une vive satisfaction.

Paris, samedi, 30 novembre.

L'Assemblée a adopté par 305 voix contre 299 un ordre du jour de la droite rappelant le ministre de l'intérieur à la pratique de la loi, pour n'avoir pas réprimé les adresses des conseillers municipaux qui, d'après elle, sont des manifestations coupables.

Versailles, samedi, 30 novembre.

A la suite du vote de l'Assemblée d'aujourd'hui, M. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur, a donné sa démission.

Son successeur est encore inconnu.

Angleterre.

Londres, samedi, 30 novembre.

Les journaux disent que 500,000 liv. d'or ont été achetés hier pour le compte de l'Allemagne.

Il est probable que les arrivages futurs sont en grande partie destinés à l'Allemagne.

Europe centrale.

Berlin, samedi, 30 novembre.

Les journaux officieux démentent d'une façon positive la dépêche de Versailles que l'ambassadeur allemand aurait remise au gouvernement français, et d'après laquelle le gouvernement allemand se réserverait sa libre action en cas de retrait de M. Thiers.

Les cinquante membres de la Chambre des députés, qui sont sortis hier de la fraction dite des vieux conservateurs, et au nombre desquels se trouve le vice-président, M. Koeller, se constitueront ce soir en nouvelle fraction, probablement sous le nom de conservateurs-nationaux.

Berlin, samedi, 30 novembre.

Le empereur Guillaume a l'intention de créer seulement vingt-cinq nouveaux pairs. Cette résolution paraît déterminée par ce fait que quelques membres de la Chambre des Seigneurs, faisant partie de la majorité conservatrice, s'abstiendront de voter contre la loi relative à la réorganisation des cercles.

Berlin, vendredi, 30 novembre.

La conférence réunie en cette ville, pour s'occuper de la question sociale a tenu plusieurs séances dans le courant de cette semaine. Hier, elle a terminé ses travaux.

CARLSRUHE, samedi, 30 novembre.

La guérison du prince héritier d'Allemagne, bien qu'ayant été retardée ces derniers jours par des souffrances qui se sont produites dans les organes de la digestion, avance d'une manière favorable.

Vienne, samedi, 30 novembre.

La *Nouvelle Presse libre* annonce que le comte Lonyay a envoyé à l'empereur sa démission de ministre.

Un télégramme d'Athènes annonce que le Roi a signé hier le décret de dissolution de la Chambre.

Russie.

St-Petersbourg, samedi, 30 novembre.

Change sur Londres, 32 23/32 ; id. Hambourg, 00 0/00 ; id. Amsterdam, 165 1/4 ; id. Paris, 348 1/2 ; Lots russes 1864, 152 1/2 ; id. 1866, 149 1/4 ; Impériales, 606 0/0 ; Actions chemins de fer russes, 138 1/2.

Orient.

Bucarest, samedi, 30 novembre.

La Chambre a réélu son ancien bureau dont M. Dimitrie-Ghika était président.

Le Sénat n'est pas encore en nombre.

Péninsule ibérique.

Madrid, vendredi, 29 novembre.

Une quarantaine d'arrestations ont été opérées à Béjar sur les personnes présumées être les auteurs de la rébellion.

On assure qu'il y a eu 35 morts à Murcie et 23 à Malaga.

Le chemin de fer du Midi réclame la protection du gouvernement pour assurer la libre circulation des trains.

Outre-Mer.

New-York, vendredi, 29 novembre.

Agio sur l'or, cours de clôture, 112 5/8 ; plus haut prix, 112 3/4 ; plus bas, 112 3/8 ; change sur Londres, 108 3/8 ; id. sur Paris, 531 1/4 ; 5/20 bons américains (1885), 113 1/8 ; 5 p. c. id. (1871), 109 3/4 ; actions du chemin de fer illinois, 127 1/4 ; id. Erie, 53 0/0 ; Chicago preferred, 00 0/0 ; Central Pacific, 100 1/2 ; Union Pacific, 00 0/0 ; coton, 19 1/4.

Havane, jeudi, 28 novembre.

Des avis du Mexique disent que le Congrès a confirmé l'élection de M. Lerdo de Tejada, comme président de la république.

Porfirio Diaz s'est mis à la disposition du gouvernement à Mexico.

Une condaucta partira de Mexico probablement le 2 décembre.

Bulletin des Bourses.

Paris, 30 novembre. — 5 p. c. Empr. fr. 1873, 85-60. — 5 p. c. id. 1874, 83-00. — 3 p. c. Rente fr. 52-65. — Crédit mob. franc., 411-00. — Crédit mob. esp., 496-00. — 5 p. c. Italien, 67-70 0/0. — Cons. turcs, 5 p. c. id. Société Générale, 367-00. — Ch. de fer autrich. 800 0/0. — Ottomans nouv., 323 0/0. — Ch. de fer lombards, 463-00. — Id. Hongrie, 000-00. — Id. Luxembourg, 000 0/0. — Nord Espagne, 202 0/0. — Transatlantiques, 000 0/0. — Espagne ext., 29 3/4. — 5 p. c. autrichien, 1882, 104 3/8. — Lots Paris, 1871, 223 0/0. — Banque de l'Union franco-belge, 000 0/0. — Banque de France, 4350. — Banq. franco-hollandaise, 000. — Change sur Londres, 100 0/0 0/0. — Id. sur Amsterdam, 000 0/0. — Id. sur Hambourg, 000 0/0. — Id. sur Anvers, 000 0/0. — Banque de Paris, 4300. — Banq. franco-germano-hongr., 000 0/0.

Paris, 30 novembre. — Huile de colza (100 kilogr.), courant mois, 98-50 ; id. à livrer, décembre, 98-50. — 4 premiers mois, 100-25 ; 4 mois d'été, 100-00. — 4 derniers mois, 100-25 ; huile de lin courant mois, 99-25 ; décembre, 98-25 ; 4 premiers mois, 98-00 ; 8 premiers 84, sac de 158 kilos, courant mois, 71-75 ; décembre, 70-50 ; 4 premiers mois, 68-60. — 4 mois de mars, 60-00.

Amsterdam, 30 novembre. — Autr. rente pap. ma. 60 1/16. — Id. argent, juv. 64 1/16. — Lots autr. (1860), 570 0/0. — Id. (1864), 161 0/0. — Lots hongr. (1870), 112 1/2. — Consolidés turcs (1868), 52 0/0. — 5 p. c. autrichien (1869), 98 1/8. — Espagne ext. int. 25 5/16. — Id. ext. (1869), 29 1/8. — Pays-Bas, 2 1/2. — 5 1/2. — Ottoman, 151 3/4. — Pérou, 76 5/8. — Portugais, 41 9/16. — Empr. franç. 1872, 00 0/0. — Lots turcs anciens, 86 0/0. — Nouveaux, 86 0/0. — Changes : Londres, 00-00 0/0. — Paris, 00 0/0. — Hambourg, 00 00/00. — Francfort, 000 0/0.

Londres, 30 novembre. — Consol. angl. 92 3/4. — Id. 92 7/8. — 5/20 bons amer. 1882 90 3/8 à 90 5/8. — Chem. de fer Illinois, act. 00 0/0 à 00 0/0. — Id. Erie, act. 52 0/0 à 00 0/0. — Consol. turcs, 5 p. c. 1865, 53 3/8 à 53 5/8. — Id. 1869, 62 3/4 à 63 0/0. — Espagne ext. int. 25 5/16. — Id. ext. (1869), 29 1/8. — Pays-Bas, 2 1/2. — 5 1/2. — Ottoman, 151 3/4. — Pérou, 76 5/8. — Portugais, 41 9/16. — Empr. franç. 1872, 00 0/0. — Lots turcs anciens, 86 0/0. — Nouveaux, 86 0/0. — Changes : Londres, 00-00 0/0. — Paris, 00 0/0. — Hambourg, 00 00/00. — Francfort, 000 0/0.

Liverpool, 30 novembre. — Coton. — Clôture : marché stationnaire. — Livres, aujourd'hui, sont de 10,000 b., dont 2,000 pour la spéculation et l'exportation. — Importation : 5,000 balles.

Berlin, 30 novembre. — Autr. rente pap., 61 3/8. — Id. argent, 64 1/8. — Lots autr. 1860, 35 3/4. — Id. 1864, 161 0/0. — Crédit mob. autr., 209 1/2. — Chem. de fer autr. 209 1/2. — Id. Lombard 123 1/2. — Turcs, 1865, 51 7/8. — 5 p. c. Italien 65 1/4. — 5/20 bons amer. 1882, 97 0/0. — Actions Banca centr. anvers., 121 5/8. — Changes : Amsterdam 134 0/0. — Paris, 79 1/2. — Londres 62 1/4. — Belgique 79-76. — Vienne, 94 1/2. — Saint-Petersbourg, 89 3/8.

Berlin, 30 novembre. — Seigte, nov.-déc. 56 5/8 ; avril-mai, 56 3/8. — Froment, nov. 52 5/8 ; 2 1/2 ; déc.-janv., 22 5/6 ; avril-mai, 24 1/2.

Francfort, 30 novembre. — Gu. 40 fr Lombards, 217 0/0. — Autrichien, rente argent, janvier, 64 1/16. — Id. papier, mai, 00 0/0. — Lots autrichiens (1860), 95 1/16. — Id. (1864), 000 0/0. — Crédit mob. autr., 367 0/0. — Ch. de fer autr., 367 1/4. — Lots hongr. (1870), 000 0/0. — 5/20 bons américains (1882), 96 3/8. — Change sur Londres, 119 7/8. — Id. sur Paris, 92 1/8. — Id. sur Amsterdam, 96 1/8. — Id. sur Vienne, 107 7/16. — Id. sur Hamb., 86 3/4. — 5 p. c. français 1872, 86 3/4. — Banque bruxelloise, 121 0/0. — Actions Banca centr. anvers., 000 0/0. — Banque franco-germano-hongroise, 000 0/0 à 000 0/0.

Vienne, 30 novembre. — Rente papier ma. 66-30. — Id. arg. juv. 70-30. — Lots autr. (1864), 96-92. — Id. (1869) 130 0/0. — Id. (1860), 102-70. — Id. (1864), 147-00. — Crédit mob. autr., 340-50. — Obl. chem. de fer de Lomb.-Cern., 153 0/0. — Act. Banca Nation., 978-00. — Froment, 100 0/0. — Chem. de fer autr., 340-00. — Id. du Nord, 212-00. — Lomb. nouv., 200-50. — Banque anglo-autr., 332-25. — Chemin de

fer Thels, 240-20. — Changes Londres, 106-00. — Hambourg, 79-30. — Paris, 42-70. — St-Petersbourg, 8 67 1/2. — Argent, 108-00.

A l'ordre du jour appelé la suite de la discussion des articles du projet de loi sur les servitudes militaires.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. LE PRÉSIDENT. De Fré a fait parvenir au bureau un amendement ainsi conçu : « Je propose de rédiger ainsi l'art. 1er : « Les propriétaires ou leurs ayants cause à titre héréditaire d'immeubles situés dans la zone extérieure d'une ligne fortifiée, et dont les propriétés n'ont pas été dégrévées des servitudes militaires, aux termes de l'art. 2 de la loi du 28 mars 1870, seront indemnisés conformément à la présente loi. »

M. VAN BEECKEN appuie les observations de l'honorable préopinant.

M. TACK les appuie également, en faisant remarquer que l'ensemble peut donner lieu à des incertitudes.

M. MONCHEUR, ministre des travaux publics, des arts et manufactures, On craint qu'il s'exagère un trop long temps l'attente du rapport que les fonctionnaires de mon département doivent me faire à ce sujet. Il ne sera rien négligé pour hâter l'achèvement des travaux.

M. DUMORTIER engage le gouvernement à demander le crédit nécessaire pour faire l'acquisition d'un ou deux bateaux dragueurs.

L'incident est clos.

La Chambre aborde son ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT. De Fré a fait parvenir au bureau un amendement ainsi conçu : « Je propose de rédiger ainsi l'art. 1er : « Les propriétaires ou leurs ayants cause à titre héréditaire d'immeubles situés dans la zone extérieure d'une ligne fortifiée, et dont les propriétés n'ont pas été dégrévées des servitudes militaires, aux termes de l'art. 2 de la loi du 28 mars 1870, seront indemnisés conformément à la présente loi. »

M. VAN BEECKEN appuie les observations de l'honorable préopinant.

M. TACK les appuie également, en faisant remarquer que l'ensemble peut donner lieu à des incertitudes.

M. MONCHEUR, ministre des travaux publics, des arts et manufactures, On craint qu'il s'exagère un trop long temps l'attente du rapport que les fonctionnaires de mon département doivent me faire à ce sujet. Il ne sera rien négligé pour hâter l'achèvement des travaux.

M. DUMORTIER engage le gouvernement à demander le crédit nécessaire pour faire l'acquisition d'un ou deux bateaux dragueurs.

L'incident est clos.

La Chambre aborde son ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT. De Fré a fait parvenir au bureau un amendement ainsi conçu : « Je propose de rédiger ainsi l'art. 1er : « Les propriétaires ou leurs ayants cause à titre héréditaire d'immeubles situés dans la zone extérieure d'une ligne fortifiée, et dont les propriétés n'ont pas été dégrévées des servitudes militaires, aux termes de l'art. 2 de la loi du 28 mars 1870, seront indemnisés conformément à la présente loi. »

M. VAN BEECKEN appuie les observations de l'honorable préopinant.

M. TACK les appuie également, en faisant remarquer que l'ensemble peut donner lieu à des incertitudes.

M. MONCHEUR, ministre des travaux publics, des arts et manufactures, On craint qu'il s'exagère un trop long temps l'attente du rapport que les fonctionnaires de mon département doivent me faire à ce sujet. Il ne sera rien négligé pour hâter l'achèvement des travaux.

M. DUMORTIER engage le gouvernement à demander le crédit nécessaire pour faire l'acquisition d'un ou deux bateaux dragueurs.

L'incident est clos.

La Chambre aborde son ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT. De Fré a fait parvenir au bureau un amendement ainsi conçu : « Je propose de rédiger ainsi l'art. 1er : « Les propriétaires ou leurs ayants cause à titre héréditaire d'immeubles situés dans la zone extérieure d'une ligne fortifiée, et dont les propriétés n'ont pas été dégrévées des servitudes militaires, aux termes de l'art. 2 de la loi du 28 mars 1870, seront indemnisés conformément à la présente loi. »

M. VAN BEECKEN appuie les observations de l'honorable préopinant.

M. TACK les appuie également, en faisant remarquer que l'ensemble peut donner lieu à des incertitudes.

M. MONCHEUR, ministre des travaux publics, des arts et manufactures, On craint qu'il s'exagère un trop long temps l'attente du rapport que les fonctionnaires de mon département doivent me faire à ce sujet. Il ne sera rien négligé pour hâter l'achèvement des travaux.

M. DUMORTIER engage le gouvernement à demander le crédit nécessaire pour faire l'acquisition d'un ou deux bateaux dragueurs.

L'incident est clos.

La Chambre aborde son ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT. De Fré a fait parvenir au bureau un amendement ainsi conçu : « Je propose de rédiger ainsi l'art. 1er : « Les propriétaires ou leurs ayants cause à titre héréditaire d'immeubles situés dans la zone extérieure d'une ligne fortifiée, et dont les propriétés n'ont pas été dégrévées des servitudes militaires, aux termes de l'art. 2 de la loi du 28 mars 1870, seront indemnisés conformément à la présente loi. »

M. VAN BEECKEN appuie les observations de l'honorable préopinant.

M. TACK les appuie également, en faisant remarquer que l'ensemble peut donner lieu à des incertitudes.

M. MONCHEUR, ministre des travaux publics, des arts et manufactures, On craint qu'il s'exagère un trop long temps l'attente du rapport que les fonctionnaires de mon département doivent me faire à ce sujet. Il ne sera rien négligé pour hâter l'achèvement des travaux.

M. DUMORTIER engage le gouvernement à demander le crédit nécessaire pour faire l'acquisition d'un ou deux bateaux dragueurs.

L'incident est clos.

La Chambre aborde son ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT. De Fré a fait parvenir au bureau un amendement ainsi conçu : « Je propose de rédiger ainsi l'art. 1er : « Les propriétaires ou leurs ayants cause à titre héréditaire d'immeubles situés dans la zone extérieure d'une ligne fortifiée, et dont les propriétés n'ont pas été dégrévées des servitudes militaires, aux termes de l'art. 2 de la loi du 28 mars 1870, seront indemnisés conformément à la présente loi. »

M. MALOU, ministre des finances, tient à déclarer que la commission de répartition sera une commission purement administrative. J'entends, dit-il, que cette commission présente les mêmes garanties de justice et d'impartialité pour tout le monde.

M. BARA. Nous les voulons aussi ces garanties, et c'est pour cela que nous demandons l'intervention des tribunaux, seul pouvoir qui présente des garanties de justice pour tout le monde. Quant à votre commission, je la suspends à l'avance.

Vous voulez faire partager le gîte par ceux qui ont intérêt à favoriser les uns plutôt que les autres. Le projet de loi que vous proposez est contraire à l'équité et à l'impartialité pour tout le monde.

M. MALOU, ministre des finances, Je me défends d'avoir donné l'impression que le gouvernement avait le projet d'instituer une commission de liquidation. En la composant de personnes étrangères aux intérêts des contribuables, on les éclairera, on les rassure tous les intérêts. On les éclairera par les plus honorables et les plus éclairés. L'arrêté me paraît inévitable et je prie la Chambre de le repousser.

M. DEFRANCOIS. Je ne comprends pas que M. le ministre des finances propose de constituer une commission de liquidation, qui est chargée de statuer sur ces litiges. Je profite de la circonstance pour dire que les droits qui m'empêchent de voter le projet de loi. Il est étrange que, en fait d'indemnité, on songe tout d'abord aux intérêts des propriétaires. Il est des victimes des servitudes plus intéressées qu'eux.

M. MALOU, ministre des finances, Je me défends d'avoir donné l'impression que le gouvernement avait le projet d'instituer une commission de liquidation. En la composant de personnes étrangères aux intérêts des contribuables, on les éclairera, on les rassure tous les intérêts. On les éclairera par les plus honorables et les plus éclairés. L'arrêté me paraît inévitable et je prie la Chambre de le repousser.

M. DEFRANCOIS. Je ne comprends pas que M. le ministre des finances propose de constituer une commission de liquidation, qui est chargée de statuer sur ces litiges. Je profite de la circonstance pour dire que les droits qui m'empêchent de voter le projet de loi. Il est étrange que, en fait d'indemnité, on songe tout d'abord aux intérêts des propriétaires. Il est des victimes des servitudes plus intéressées qu'eux.

M. MALOU, ministre des finances, Je me défends d'avoir donné l'impression que le gouvernement avait le projet d'instituer une commission de liquidation. En la composant de personnes étrangères aux intérêts des contribuables, on les éclairera, on les rassure tous les intérêts. On les éclairera par les plus honorables et les plus éclairés. L'arrêté me paraît inévitable et je prie la Chambre de le repousser.

M. DEFRANCOIS. Je ne comprends pas que M. le ministre des finances propose de constituer une commission de liquidation, qui est chargée de statuer sur ces litiges. Je profite de la circonstance pour dire que les droits qui m'empêchent de voter le projet de loi. Il est étrange que, en fait d'indemnité, on songe tout d'abord aux intérêts des propriétaires. Il est des victimes des servitudes plus intéressées qu'eux.

M. MALOU, ministre des finances, Je me défends d'avoir donné l'impression que le gouvernement avait le projet d'instituer une commission de liquidation. En la composant de personnes étrangères aux intérêts des contribuables, on les éclairera, on les rassure tous les intérêts. On les éclairera par les plus honorables et les plus éclairés. L'arrêté me paraît inévitable et je prie la Chambre de le repousser.

M. DEFRANCOIS. Je ne comprends pas que M. le ministre des finances propose de constituer une commission de liquidation, qui est chargée de statuer sur ces litiges. Je profite de la circonstance pour dire que les droits qui m'empêchent de voter le projet de loi. Il est étrange que, en fait d'indemnité, on songe tout d'abord aux intérêts des propriétaires. Il est des victimes des servitudes plus intéressées qu'eux.

M. MALOU, ministre des finances, Je me défends d'avoir donné l'impression que le gouvernement avait le projet d'instituer une commission de liquidation. En la composant de personnes étrangères aux intérêts des contribuables, on les éclairera, on les rassure tous les intérêts. On les éclairera par les plus honorables et les plus éclairés. L'arrêté me paraît inévitable et je prie la Chambre de le repousser.

M. DEFRANCOIS. Je ne comprends pas que M. le ministre des finances propose de constituer une commission de liquidation, qui est chargée de statuer sur ces litiges. Je profite de la circonstance pour dire que les droits qui m'empêchent de voter le projet de loi. Il est étrange que, en fait d'indemnité, on songe tout d'abord aux intérêts des propriétaires. Il est des victimes des servitudes plus intéressées qu'eux.

M. MALOU, ministre des finances, Je me défends d'avoir donné l'impression que le gouvernement avait le projet d'instituer une commission de liquidation. En la composant de personnes étrangères aux intérêts des contribuables, on les éclairera, on les rassure tous les intérêts. On les éclairera par les plus honorables et les plus éclairés. L'arrêté me paraît inévitable et je prie la Chambre de le repousser.

M. DEFRANCOIS. Je ne comprends pas que M. le ministre des finances propose de constituer une commission de liquidation, qui est chargée de statuer sur ces litiges. Je profite de la circonstance pour dire que les droits qui m'empêchent de voter le projet de loi. Il est étrange que, en fait d'indemnité, on songe tout d'abord aux intérêts des propriétaires. Il est des victimes des servitudes plus intéressées qu'eux.

M. MALOU, ministre des finances, Je me défends d'avoir donné l'impression que le gouvernement avait le projet d'instituer une commission de liquidation. En la composant de personnes étrangères aux intérêts des contribuables, on les éclairera, on les rassure tous les intérêts. On les éclairera par les plus honorables et les plus éclairés. L'arrêté me paraît inévitable et je prie la Chambre de le repousser.

M. DEFRANCOIS. Je ne comprends pas que M. le ministre des finances propose de constituer une commission de liquidation, qui est chargée de statuer sur ces litiges. Je profite de la circonstance pour dire que les droits qui m'empêchent de voter le projet de loi. Il est étrange que, en fait d'indemnité, on songe tout d'abord aux intérêts des propriétaires. Il est des victimes des servitudes plus intéressées qu'eux.

M. MALOU, ministre des finances, Je me défends d'avoir donné l'impression que le gouvernement avait le projet d'instituer une commission de liquidation. En la composant de personnes étrangères aux intérêts des contribuables, on les éclairera, on les rassure tous les intérêts. On les éclairera par les plus honorables et les plus éclairés. L'arrêté me paraît inévitable et je prie la Chambre de le repousser.

M. DEFRANCOIS. Je ne comprends pas que M. le ministre des finances propose de constituer une commission de liquidation, qui est chargée de statuer sur ces litiges. Je profite de la circonstance pour dire que les droits qui m'empêchent de voter le projet de loi. Il est étrange que, en fait d'indemnité, on songe tout d'abord aux intérêts des propriétaires. Il est des victimes des servitudes plus intéressées qu'eux.

M. MALOU, ministre des finances, Je me défends d'avoir donné l'impression que le gouvernement avait le projet d'instituer une commission de liquidation. En la composant de personnes étrangères aux intérêts des contribuables, on les éclairera, on les rassure tous les intérêts. On les éclairera par les plus honorables et les plus éclairés. L'arrêté me paraît inévitable et je prie la Chambre de le repousser.

M. DEFRANCOIS. Je ne comprends pas que M. le ministre des finances propose de constituer une commission de liquidation, qui est chargée de statuer sur ces litiges. Je profite de la circonstance pour dire que les droits qui m'empêchent de voter le projet de loi. Il est étrange que, en fait d'indemnité, on songe tout d'abord aux intérêts des propriétaires. Il est des victimes des servitudes plus intéressées qu'eux.

M. MALOU, ministre des finances, Je me défends d'avoir donné l'impression que le gouvernement avait le projet d'instituer une commission de liquidation. En la composant de personnes étrangères aux intérêts des contribuables, on les éclairera, on les rassure tous les intérêts. On les éclairera par les plus honorables et les plus éclairés. L'arrêté me paraît inévitable et je prie la Chambre de le repousser.

M. DEFRANCOIS. Je ne comprends pas que M. le ministre des finances propose de constituer une commission de liquidation, qui est chargée de statuer sur ces litiges. Je profite de la circonstance pour dire que les droits qui m'empêchent de voter le projet de loi. Il est étrange que, en fait d'indemnité, on songe tout d'abord aux intérêts des propriétaires. Il est des victimes des

Immeubles en Belgique.

Etude de M. DE DONCKER, notaire, 14, rue des Hironnelles, à Bruxelles.

M. DE DONCKER adjugera préparatoirement, avec bénéfice d'enchères, au Café Patis, rue de Sissart, à Ixelles, le lundi 2 décembre 1872, à deux heures de relevée.

Une Propriété sise à Uccle, hameau de Vleurgat, consistant en trois maisons, chaussée de Waterloo, 23, 25, 27.

Quatre Habitations et deux Maisons, même chaussée, 29, 31, 33, 35, et jardin, ancien chemin de Vleurgat, vers l'abbaye de la Cambre, contenant 21 ares 94 centiares. Divisée en huit lots.

M. DE DONCKER adjugera préparatoirement, avec bénéfice d'enchères, en la salle des ventes par notaires, à Bruxelles, le mercredi 4 décembre 1872.

Une grande et belle Maison à port cochère, avec cour, remise, cour et jardin, sise au Commerce, 7, à Bruxelles, contenant en superficie 366 mètres carrés.

M. DE DONCKER adjugera préparatoirement, avec bénéfice d'enchères, en la salle des ventes par notaires, à Bruxelles, le mercredi 4 décembre 1872.

Une belle et vaste Propriété, sise à Bruxelles, quai aux Pierres de Taille, n° 23, et rue du Canal, n° 52, contenant 7 ares 97 centiares 5 milliars. Divisée en quatre lots.

M. DE DONCKER, notaire à Bruxelles, et M. LECOT, notaire à Tulin, vendront publiquement, le jeudi 12 décembre 1872, à 2 heures de relevée, en l'étude dudit notaire LECOT.

5 lots de Terres et prairies à Hainin, contenant 2 hectares 20 ares 30 centiares.

33 lots de Terres et prairies, situées à Bousou, contenant 18 hectares 25 ares 21 centiares.

2 lots de Terre, à Horta, contenant 6 hectares 44 ares 12 centiares.

7 lots de Terre, à Thilpin, contenant 1 hectare 37 ares.

M. DE DONCKER adjugera préparatoirement, avec bénéfice d'enchères, en la salle des ventes par notaires, le mardi 17 décembre 1872.

4 belles Maisons récemment construites, à 2 étages, avec bâtiment latéral, cour et jardin, sises à Schaerbeek, rue Joly, 43, 45, 60 et 62.

M. DE DONCKER adjugera préparatoirement, avec bénéfice d'enchères, en la salle des ventes par notaires, le mardi 17 décembre 1872.

Une jolie Maison de rentier avec balcon, deux étages, bâtiment latéral et grand jardin, située à Schaerbeek, 77, rue Dupont.

Une jolie Maison de rentier avec balcon, 2 étages et jardin, sise à Schaerbeek, rue Dupont, n° 73.

M. DE DONCKER adjugera préparatoirement, avec bénéfice d'enchères, en la salle des ventes par notaires, à Bruxelles, le mardi 17 décembre 1872.

COMMUNE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE.

1° Une Maison sise au restaurant Canille, rue des Plantes, 21, contenant 2 ares 41 centiares 8 milliars, louée 2.400 fr.

2° Une Maison à porte cochère, avec cour, remise et cour, même rue, 23, contenant 3 ares 5 centiares 8 milliars, inoccupée.

3° Une Maison sise au restaurant Canille, rue des Plantes, 21, contenant 2 ares 41 centiares 8 milliars, louée 2.400 fr.

4° Une Maison à porte cochère, avec cour, remise et cour, même rue, 23, contenant 3 ares 5 centiares 8 milliars, inoccupée.

M. DE DONCKER, notaire à Bruxelles, et M. PATTE, notaire à Quévrain, vendront publiquement en l'étude dudit notaire PATTE, le lundi 23 décembre 1872.

Un lot de Jardin, prairie et terre à Quévrain, au Marais de l'Hôpital, contenant 1 hect. 94 ares 2.

Un lot de Jardin à Quévrain, au Marais de l'Hôpital, contenant 1 hect. 94 ares 2.

Un lot de Terre à Bousou, contenant 1 hect. 6 ares.

Deux Maisons contiguës à Quévrain, rue de Valenciennes.

Un lot de Jardin, prairie et terre à Quévrain, au Marais de l'Hôpital, contenant 1 hect. 94 ares 2.

ÉTUDE du notaire ELIAT, rue Neuve, 59, à Bruxelles.

Les notaires ELIAT et MULLER, à Bruxelles, adjugent préparatoirement, avec bénéfice d'enchères, par-devant M. le juge de paix du canton de St-Josse-ten-Node, en son prétoire, rue de Saxe-Cobourg, le lundi 10 décembre 1872, à midi :

VILLE DE BRUXELLES.

1° Un bel Hôtel avec cour et remises, rue Neuve, 115, contenant 6 ares 60 centiares 6 milliars, occupé par M. Colleaux, banquier.

2° Une Maison sise au restaurant de la Duc Jean, rue de la Butterie, 42, avec cour, cour et sortie dans la rue des Longs-Chariots, contenant 2 ares, 45 cent, 7 mil.

3° Une Maison sise au restaurant de la Duc Jean, rue de la Butterie, 42, avec cour, cour et sortie dans la rue des Longs-Chariots, contenant 2 ares, 45 cent, 7 mil.

4° Une Maison à trois étages, rue du Singe, 21, contenant 25 centiares 6 milliars.

5° Une Maison à trois étages, rue du Singe, 21, contenant 25 centiares 6 milliars.

6° Une Maison à trois étages, rue du Singe, 21, contenant 25 centiares 6 milliars.

7° Une Maison à trois étages, rue du Singe, 21, contenant 25 centiares 6 milliars.

8° Une Maison à trois étages, rue du Singe, 21, contenant 25 centiares 6 milliars.

9° Une Maison à trois étages, rue du Singe, 21, contenant 25 centiares 6 milliars.

10° Une Maison à trois étages, rue du Singe, 21, contenant 25 centiares 6 milliars.

11° Une Maison à trois étages, rue du Singe, 21, contenant 25 centiares 6 milliars.

12° Une Maison à trois étages, rue du Singe, 21, contenant 25 centiares 6 milliars.

13° Une Maison à trois étages, rue du Singe, 21, contenant 25 centiares 6 milliars.

14° Une Maison à trois étages, rue du Singe, 21, contenant 25 centiares 6 milliars.

15° Une Maison à trois étages, rue du Singe, 21, contenant 25 centiares 6 milliars.

16° Une Maison à trois étages, rue du Singe, 21, contenant 25 centiares 6 milliars.

17° Une Maison à trois étages, rue du Singe, 21, contenant 25 centiares 6 milliars.

18° Une Maison à trois étages, rue du Singe, 21, contenant 25 centiares 6 milliars.

19° Une Maison à trois étages, rue du Singe, 21, contenant 25 centiares 6 milliars.

20° Une Maison à trois étages, rue du Singe, 21, contenant 25 centiares 6 milliars.

21° Une Maison à trois étages, rue du Singe, 21, contenant 25 centiares 6 milliars.

22° Une Maison à trois étages, rue du Singe, 21, contenant 25 centiares 6 milliars.

23° Une Maison à trois étages, rue du Singe, 21, contenant 25 centiares 6 milliars.

24° Une Maison à trois étages, rue du Singe, 21, contenant 25 centiares 6 milliars.

25° Une Maison à trois étages, rue du Singe, 21, contenant 25 centiares 6 milliars.

26° Une Maison à trois étages, rue du Singe, 21, contenant 25 centiares 6 milliars.

27° Une Maison à trois étages, rue du Singe, 21, contenant 25 centiares 6 milliars.

28° Une Maison à trois étages, rue du Singe, 21, contenant 25 centiares 6 milliars.

29° Une Maison à trois étages, rue du Singe, 21, contenant 25 centiares 6 milliars.

A VENDRE DE GRÉ À GRÉ

Dans la province d'Anvers, à 3 lieues de cette ville, sur une grande route, à une lieue d'une station de chemin de fer existante et à dix minutes d'une station projetée, une magnifique Propriété consistant en un superbe château richement décoré, avec vastes dépendances et 160 hectares, en un seul bloc, de bois (40 années de croissance), prairies, terres et jardins, deux grandes fermes avec vastes étables et porcs, maisons du garde, de jardinier et d'ouvriers et une usine à vapeur en pleine activité. — Chasse giboyeuse.

Tres-grandes facilités de paiement. S'adresser en l'étude du notaire VAN MEKASTEN, rue de l'Écluse, 34, à Bruxelles. 4122

A VENDRE LE BOIS DIT DE LA HOIGNE

près de Spa, joignant la station du Sart, convenant pour créer une propriété d'agrément. Belle chasse. S'adresser, pour renseignements, rue du Pot d'Or, 43, à Liège. 4131

BANQUE DE BRUXELLES.

Les feuilles de coupons affrétés aux certificats provisoires des actions seront délivrés : A Bruxelles, au siège de l'établissement, rue Royale, 31, chez M. Aug. Siebert, banquier; A Berlin, chez MM. Müller et Co, banquiers; A Düsseldorf, chez MM. Fieck et Scheuer, banquiers.

A cet effet, les titres pourront être présentés, pendant le mois de décembre 1872, dans l'une des maisons ci-dessus désignées et dépôt devra être fait en même temps d'un bordereau en double indiquant le nombre et les numéros des certificats.

Les bordereaux de bordereau seront délivrés à partir du 1er décembre 1872. La remise des feuilles de coupons se fera ultérieurement sur nouvelle présentation des titres, lesquels seront frappés d'une estampille. Avis sera donné de la date de cette remise lors du dépôt des bordereaux.

Pour tous les certificats qui n'auraient pas été présentés avant le 1er janvier 1873, la remise des feuilles de coupons ne s'opérera plus qu'à Bruxelles. 4138

LA FABRIQUE D'ARMES WITZIG

en Alsace travaille de nouveau et peut exécuter les commandes vite et ponctuellement. 4125

H. STROHMEYER, major pensionné.

SAINT-NICOLAS

Choix immense de NOUVEAUTÉS les plus récentes et les plus variées, depuis le JOUJOU le plus minime jusqu'au jouet le plus RICHE et le plus ÉLÉGANT.

FOIRE DE LEIPZIG. — VE B. QUILLET.

BRUXELLES. — RUE DE LÉCUYER. — BRUXELLES. Jeux de société de toute espèce. — Jeux à ressorts. — Chevaux bascule et mécanique. — Billards chinois. — Toupies hollandaises. — Jeux de tennau. — Croquets, etc.

NOUVEAUTÉS POUR LA SAISON.

Lanternes magiques, Croquets de table et de tapis, Blocs de construction, Jeux alphabétiques, Boîtes à outils, Paniers à ouvrage, Articles en bois d'Écosse, Etais à aiguilles et à épingles, Portemonnaie, Canifs, Poupées, Bottines d'enfants, Billards portatifs, Spectrographes, etc.

BLATON-AUBERT

120, rue du Trône, Bruxelles.

BLATON-AUBERT

120, rue du Trône, Bruxelles.

COMPAGNIE des Chemins de fer des Bassins-Houillers du Hainaut.

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer MM. les actionnaires en assemblée générale extraordinaire, au siège social, rue Royale, n° 60, à Bruxelles, conformément à l'art. 42 des statuts, pour le samedi 21 décembre, à trois heures de relevée.

ORDRE DU JOUR : 1° Modifications aux statuts; 2° Divers traités de fusion d'exploitation, etc.; 3° Approbation de diverses résolutions du conseil d'administration.

Pour être admis à cette assemblée, il faut être porteur de titres de dix actions complètes, soit de vingt titres de capital, soit de vingt titres de dividende et avoir saisi, à l'art. 42 des statuts.

Les dépôts d'actions devront se faire au siège social. 4052

Chemin de fer Grand-Central belge.

Recettes de l'Exploitation du 1er au 31 octobre. Totaux... fr. 1,294,831 70 1,378,713 35

Recettes de l'Exploitation du 1er au 10 novembre. Totaux... fr. 329,439 28 352,468 36

A VENDRE un beau landau fait par Bander, une belle jumelle fait par un anglais-normande. 4133

L'EUROPE ILLUSTRÉE

Le plus splendide journal qui ait jamais paru. GRAVURES EN COULEUR. — ACTUALITÉS. PRIME GRATUITE : Joli tableau à l'huile. Un an : 40 fr. — Provinces : envoyer un mandat de 10 fr. 50 à l'administrateur de l'Europe, 76, r. Neuve, Bruxelles. — Tous les autres pays, port compris, 46 fr.

Le collège des horlogers et des ouvriers de la ville d'Yver, Province de Liège, administrateur, fait connaître qu'une place de 2e surveillant, au collège de ladite ville, est vacante.

LA MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE JASSY. L'adjudication publique des travaux de pavage des rues et trottoirs de la ville de Jassy n'ayant pu avoir lieu le 14 novembre courant, le soussigné, conformément à la décision du conseil municipal, a l'honneur d'informer les intéressés qu'il est fixé au 27 décembre 1872 à 2 heures.

VENTE aux enchères publiques après FAILLITE de M. L. FOURRURES. 135,000 peaux de M. rino, Vison, petit gris, chinchilla, rat musqué, opossum, skunks, lapin, chat, tigre, ours, renard, agouti, chévre, etc.

RENTÉ ITALIENNE S. P. C. Paiement du coupon de janvier, au COMPTOIR FINANCIER DE LA SEINE, 64, rue de Rennes. Prêts sur titres, mêmes numéros rendus.

LARDS ET JAMBONS. Lard long Middles... fr. 4.08 le kil. Jambon... fr. 4.50 le kil.

EN CHARGE AU NIEUWEDIJF FOUR BATAVIA ET SOURABAYA. Le navire à vapeur DE RUYTER, cap. FALCK. 33 Verrils, 30 ans Liverpool.

Hotel OLIVIER, à Londres. 37, Finsbury Square, E. C. Tout est continué par le même propriétaire depuis 38 ans. Grands changements et améliorations.

LIQUEUR concentrée GOUDRON DE NORVÈGE. s'ad à toutes les pharmacies du pays et de l'étranger.

POMMADÉ recommandé par les médecins pour rendre aux CHEVEUX BLANCS leur couleur primitive (broché) Paris TANNIQUE PHILIPPE, ANTOINE, 47, r. Vivienne.

LIÈGES CRÉDÉS. De NAMUR pour Huy et Liège, s. l'imp. (4 a. de Huy), G. 05, S. 05, L. 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95, 100, 105, 110, 115, 120, 125, 130, 135, 140, 145, 150, 155, 160, 165, 170, 175, 180, 185, 190, 195, 200, 205, 210, 215, 220, 225, 230, 235, 240, 245, 250, 255, 260, 265, 270, 275, 280, 285, 290, 295, 300, 305, 310, 315, 320, 325, 330, 335, 340, 345, 350, 355, 360, 365, 370, 375, 380, 385, 390, 395, 400, 405, 410, 415, 420, 425, 430, 435, 440, 445, 450, 455, 460, 465, 470, 475, 480, 485, 490, 495, 500, 505, 510, 515, 520, 525, 530, 535, 540, 545, 550, 555, 560, 565, 570, 575, 580, 585, 590, 595, 600, 605, 610, 615, 620, 625, 630, 635, 640, 645, 650, 655, 660, 665, 670, 675, 680, 685, 690, 695, 700, 705, 710, 715, 720, 725, 730, 735, 740, 745, 750, 755, 760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800, 805, 810, 815, 820, 825, 830, 835, 840, 845, 850, 855, 860, 865, 870, 875, 880, 885, 890, 895, 900, 905, 910, 915, 920, 925, 930, 935, 940, 945, 950, 955, 960, 965, 970, 975, 980, 985, 990, 995, 1000.

MAISON BOTOT

(SES CINQ PRODUITS) VÉRITABLE EAU DE BOTOT. Seul et unique dentifrice. Approuvé par l'Académie de Médecine de Paris. L'EAU DE BOTOT est le plus efficace des dentifrices. En gargantelle elle est un préservatif puissant contre les angines et les maux de gorge; elle facilite la dentition chez les enfants.

POUDRE DENTIFRICE AU QUINQUINA. Ce produit est dentifrice, employé avec l'Eau de Botot, constitue pour le raffermissement des gencives et la blancheur des dents la préparation la plus saine.

EAU DE TOILETTE EXTRAIT DOUBLE SANS AUCUN ACIDE. Quelques gouttes versées dans l'eau virulent le teint et exhalent le plus délicieux parfum.

LE SUBLIME. Arrêt immédiat de la chute des cheveux, disparition des pellicules, apaisement des douleurs névralgiques, telles sont les principales qualités de ce merveilleux produit.

ENTREPOÛ : 229, rue Saint-Honoré, Paris. Dépôt : 18, boulevard des Capucins (PARIS). En France et à l'étranger. Chez les principaux Commerçants.

VIANAIGRE DE TOILETTE SUPERIEUR. Composé de racines pures de plantes toniques, ce vinaigre jouit de propriétés inappréciables pour le soin de la toilette.

DEPOT à Paris ANGLO-FRANÇAIS 4, rue du Havre.

MAISON BOTOT. Les 1872, à midi. M. ERNEST CHAIX, commissaire-priseur, rue Notre-Dame-Lorette, 14, Paris, chez lequel se distribue la NOTICE.

MAISON BOTOT. Les 1872, à midi. M. ERNEST CHAIX, commissaire-priseur, rue Notre-Dame-Lorette, 14, Paris, chez lequel se distribue la NOTICE.

MAISON BOTOT. Les 1872, à midi. M. ERNEST CHAIX, commissaire-priseur, rue Notre-Dame-Lorette, 14, Paris, chez lequel se distribue la NOTICE.

MAISON BOTOT. Les 1872, à midi. M. ERNEST CHAIX, commissaire-priseur, rue Notre-Dame-Lorette, 14, Paris, chez lequel se distribue la NOTICE.

MAISON BOTOT. Les 1872, à midi. M. ERNEST CHAIX, commissaire-priseur, rue Notre-Dame-Lorette, 14, Paris, chez lequel se distribue la NOTICE.

MAISON BOTOT. Les 1872, à midi. M. ERNEST CHAIX, commissaire-priseur, rue Notre-Dame-Lorette, 14, Paris, chez lequel se distribue la NOTICE.

MAISON BOTOT. Les 1872, à midi. M. ERNEST CHAIX, commissaire-priseur, rue Notre-Dame-Lorette, 14, Paris, chez lequel se distribue la NOTICE.

MAISON BOTOT. Les 1872, à midi. M. ERNEST CHAIX, commissaire-priseur, rue Notre-Dame-Lorette, 14, Paris, chez lequel se distribue la NOTICE.

MAISON BOTOT. Les 1872, à midi. M. ERNEST CHAIX, commissaire-priseur, rue Notre-Dame-Lorette, 14, Paris, chez lequel se distribue la NOTICE.

MAISON BOTOT. Les 1872, à midi. M. ERNEST CHAIX, commissaire-priseur, rue Notre-Dame-Lorette, 14, Paris, chez lequel se distribue la NOTICE.

MAISON BOTOT. Les 1872, à midi. M. ERNEST CHAIX, commissaire-priseur, rue Notre-Dame-Lorette, 14, Paris, chez lequel se distribue la NOTICE.

MAISON BOTOT. Les 1872, à midi. M. ERNEST CHAIX, commissaire-priseur, rue Notre-Dame-Lorette, 14, Paris, chez lequel se distribue la NOTICE.

MAISON BOTOT. Les 1872, à midi. M. ERNEST CHAIX, commissaire-priseur, rue Notre-Dame-Lorette, 14, Paris, chez lequel se distribue la NOTICE.

MAISON BOTOT. Les 1872, à midi. M. ERNEST CHAIX, commissaire-priseur, rue Notre-Dame-Lorette, 14, Paris, chez lequel se distribue la NOTICE.

MAISON BOTOT. Les 1872, à midi. M. ERNEST CHAIX, commissaire-priseur, rue Notre-Dame-Lorette, 14, Paris, chez lequel se distribue la NOTICE.

MAISON BOTOT. Les 1872, à midi. M. ERNEST CHAIX, commissaire-priseur, rue Notre-Dame-Lorette, 14, Paris, chez lequel se distribue la NOTICE.

MAISON BOTOT. Les 1872, à midi. M. ERNEST CHAIX, commissaire-priseur, rue Notre-Dame-Lorette, 14, Paris, chez lequel se distribue la NOTICE.

MAISON BOTOT. Les 1872, à midi. M. ERNEST CHAIX, commissaire-priseur, rue Notre-Dame-Lorette, 14, Paris, chez lequel se distribue la NOTICE.

MAISON BOTOT. Les 1872, à midi. M. ERNEST CHAIX, commissaire-priseur, rue Notre-Dame-Lorette, 14, Paris, chez lequel se distribue la NOTICE.

MAISON BOTOT. Les 1872, à midi. M. ERNEST CHAIX, commissaire-priseur, rue Notre-Dame-Lorette, 14, Paris, chez lequel se distribue la NOTICE.

MAISON BOTOT. Les 1872, à midi. M. ERNEST CHAIX, commissaire-priseur, rue Notre-Dame-Lorette, 14, Paris, chez lequel se distribue la NOTICE.

MAISON BOTOT. Les 1872, à midi. M. ERNEST CHAIX, commissaire-priseur, rue Notre-Dame-Lorette, 14, Paris, chez lequel se distribue la NOTICE.

MAISON BOTOT. Les 1872, à midi. M. ERNEST CHAIX, commissaire-priseur, rue Notre-Dame-Lorette, 14, Paris, chez lequel se distribue la NOTICE.